

DECISION

N° 2025/135/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec la société « **GT-CONSULTING** » 18, rue des Granges – 76630 Assigny – *Représentée par Monsieur Gaylor TRIDON*, pour un concert avec le groupe « **Unyk** » prévu le **samedi 21 juin 2025** dans le cadre de la fête de la musique et du feu de la St Jean de 20h30 à 22h00 dans le parc du château.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec la société « **GT-CONSULTING** » 18, rue des Granges – 76630 Assigny – Représentée par Monsieur Gaylor TRIDON, pour un concert avec le groupe « **Unyk** » prévu le **samedi 21 juin 2025** dans le cadre de la fête de la musique et du feu de la St Jean de 20h30 à 22h00 dans le parc du château.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 400,00 € TTC (Quatre cent Euros TTC). Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le repas et les boissons des musiciens
- Les droits d'auteurs

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix juin deux mille vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

